

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Chargement partiel, Chargement complet, Livraison à domicile

1. Toute réclamation ou intention de réclamation doit être faite par écrit à notre compagnie.
2. Les documents suivants doivent accompagner la réclamation:
 - La facture originale du fournisseur montrant la valeur de l'expédition
 - Le connaissance original
 - La preuve de livraison finale
 - Une facture détaillée démontrant la perte ou le dommage à l'expédition
 - Une copie de la facture de transport originale payée
3. **Dommages ou manquements** doivent être clairement noté sur la preuve de livraison du transporteur à moment de la livraison. Les mentions suivantes ne seront pas accepté et ne vous permettrons pas de présenter une réclamation:
 - Sujet à inspection
 - Manquement possible
 - Dommage possible
4. Dommage cache les réclamations doivent être rapporté au transporteur dans les 24 heures. Quand le dommage caché est noté, arrêtez le déballage, avisez immédiatement le transporteur et demandez une inspection. De continuer à déballer l'expédition pourrait disqualifier votre réclamation. L'emballage doit être gardé pour inspection du transporteur.
5. **Temps limité pour enregistrer une réclamation**
 - Les réclamations pour dommages doivent être enregistré dans les 60 jours suivant la livraison.
 - Les réclamations pour les manquements doivent être enregistré:
 - i. Une partie de l'expédition perdue - 60 jours
 - ii. L'expédition complète manquante - 9 mois
6. **Clause d'évaluation**
 - La responsabilité du transporteur est limitée à \$2,00 la livre quand au moment de l'expédition aucune valeur déclarée est notée sur le connaissance
 - Quand une valeur déclarée est indiquée, nous sommes responsable pour un montant allant jusqu'à la valeur déclarée, à la condition que les factures soient fournies pour vérifier la valeur
7. Un transporteur est seulement responsable de la valeur de la marchandise au moment de l'expédition. Un transporteur n'est pas responsable des frais généraux, pertes de profits, frais administratif, etc.
8. Les expéditions doivent être vérifiés selon la facture du transporteur et non avec le bordereau d'expédition.
9. Les transporteurs ne sont pas responsables de la marchandise expédiée "au risque de l'expéditeur" ou de marchandise mal emballée ou mal mis en caisse. Ce genre de réclamation devrait être soumise à votre fournisseur.
10. Le client doit conserver à la disposition du transporteur la marchandise récupérable dans l'éventualité que la réclamation est payée. La marchandise récupérable sera alors donnée au transporteur.